

QUESTION ECRITE

N° 3

Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo,

Objet : Budget alloué à l'entretien des sépultures à l'étranger.

Quel est le budget affecté à l'entretien des sépultures de Français et autres lieux de souvenir de la présence française à l'étranger ? Quel est-il en Asie du Nord pour chacun des postes consulaires de la circonscription ?

ORIGINE DE LA REPONSE :
FAE/SFE/ADF

Réponse

Les nécropoles à l'étranger dépendent du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes gère, quant à lui, les cimetières civils à l'étranger.

A cet égard, en 2010, le budget affecté à l'entretien des cimetières civils à l'étranger (45 pays concernés) s'est élevé à 264.000 €.

Pour la région Asie, les dotations suivantes ont été allouées :

- Chine : 2.000 €
- Vietnam : 8.500 € (dotation qui a quadruplé par rapport à 2009)/.